



Mairie  
15 Route de la Bastie  
42130  
Sainte-Agathe la Bouteresse

Tél. : 04 77 97 41 93

[mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr](mailto:mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr)

2022-03-10/01

**Le Maire de Sainte Agathe la Bouteresse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** la demande formulée en date du 8 mars 2022 par le Comité des Foires en vue d'organiser la Foire de printemps le samedi 9 avril 2022 sur l'Avenue du Champ de Foire ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à partir de 6 h et pendant toute la durée de la manifestation compte tenu du trafic, et afin de faciliter l'accès aux camions de forains ainsi que la sécurité des piétons ;

## A R R E T E

**Article 1 :** Une réglementation particulière sera adoptée le 9 avril 2022 pour la foire dite « de printemps », de la manière suivante :

- l'avenue du champ de Foire sera interdite à la circulation de la RD 1089 au carrefour de la Bouteresse,
- le stationnement sera interdit sur l'avenue de la Zone Industrielle, du rond-point jusqu'à l'intersection avec l'avenue du champ de Foire,
- la circulation sera interdite sauf pour les riverains, sur la route de Champbayard uniquement dans le sens chemin des prairies / carrefour de la Bouteresse,
- la route de la Barge sera interdite à la circulation de la RD 42 à la route de Champbayard pour permettre la sortie du parking en direction de Feurs.

**Article 2 :** L'avenue du champ de Foire (du carrefour de la Bouteresse jusqu'à l'avenue de la ZI) sera occupée par les forains jusqu'à 15 heures.

**Article 3 :** Une signalisation appropriée sera mise en place par le Comité des Foires.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Boën,
- Monsieur le Président du Comité des Foires.

Fait à Sainte-Agathe la Bouteresse, le 10 mars 2022.

Le Maire, Pierre DREVET.

